

précédée de la mention « lu et approuvé »



		— — —
 	photo	
 	. — — — —	

Fiche d'inscription 2021/2022

Nom :	Prénoi	m :	
Date de naissance :			
Adresse :			
Code postal :			
Téléphone :		OBLIGATOIRE) :	
Personne et numéro à contacte	r en cas d'urgence :		
Cours choisi : les cours o	nt lieu au Gymnase de la Morle	ette - Rue du docteur Roux à C	enon
Mercredi 13h30-14h30 ☐	Mercredi 14h30-16h □	Mercredi 16h-17h30 □	Mercredi 17h30-19h □
6/8 ans - Initiation	Enfants - Intermédiaire	Ados - Intermédiaire	Ados/Adultes - Avancé
Trimestre : 125/90/90€ ou Année : 305€	Trimestre : 140/100/100€ ou Année : 340€	Trimestre : 140/100/100€ ou Année : 340€	Trimestre : 140/100/100€ ou Année : 340€
Vendredi 18h45-20h15 ☐	Vendredi 20h30-22h30 ☐	Lundi 19h-22h □	
Tous ages - Tous niveaux	Training libre	Training libre	
Trimestre : 140/100/100€ ou Année : 340€	Année : 35€	Année : 35€	
Pour les familles inscrivant 2 famille de 50€ est également - une fiche d'inscription dûme - un certificat médical daté de - un règlement complet des complet des complet de règlement : - en ligne sur www.lesassocies	ne adhésion à l'association (35 l'enfants, une remise de 20% (consentie. Afin de valider l'ins ent complétée et signée,	est accordée sur la deuxième scription de votre/vos enfant/s, dessus en fonction du cours) à	cotisation. Une adhésion merci de nous faire parvenir : donner dès l'inscription
- en chèques vacances (<u>à donn</u>	ner dès l'inscription)	oursé sauf en cas de raison méc	





Autorisation parentale

> Je soussigné(e)
père, mère, tuteur de l'enfant
l'autorise à participer aux activités et sorties organisées par la compagnie Les Associés Crew et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
 > J'autorise la publication d'images de mon enfant qui auront été réalisées dans le cadre des activités et sorties organisées : OUI □ NON □ > J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison après les activités : OUI □ NON □
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte en intégralité sans aucune réserve.
Fait à le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »





Règlement intérieur

Article 1 - Inscription et paiement :

Les élèves s'inscrivent généralement pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires.

Toute inscription est due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Trois solutions de paiement sont proposées :

- le paiement électronique annuel sur <u>www.lesassociescrew.com</u>
- le paiement par chèque (1 ou 3 chèques) **remis intégralement lors de l'inscription**. Les chèques seront déposés au début de chaque trimestre : octobre / janvier / avril
- le paiement par chèques vacances.

L'inscription sera validée après réception du dossier complet et du paiement. Les professeurs pourront refuser en cours tout élève ne remplissant pas ces conditions.

Article 2 - Consignes pendant les cours :

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister au cours sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, la compagnie Les Associés Crew ne pourra être tenue responsable.

Article 3 - Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Article 4 - Absence du professeur :

En cas d'absence du professeur, et dans la mesure du possible, il sera remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents seront prévenus par mail ou par téléphone. Il appartient aux parents/accompagnants des élèves mineurs de s'assurer, avant de laisser l'enfant, que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 5 - Répétitions et représentation :

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses et apporteront gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire.

Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

<u>Article 6 - Respect des lieux</u> :

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 7 - Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.